

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huit clos le 11 mars 2021, à 19 heures, au Loisirs St-Paul- du-Nord Inc., 530, rue Principale Longue-Rive, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Réjean Tremblay, maire suppléant :

Le maire suppléant : Monsieur Réjean Tremblay

Les conseillers (ère) : Monsieur Réal Émond
Monsieur Serge Dion
Monsieur Jean-Paul Giroux

Absents : Monsieur Donald Perron
Madame Marie-Claude Boudreault
Madame Julie Brisson

Assiste également à cette séance : Chantale Otis, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 :00, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

L'ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2021.
- 4.0 Gestion financière et administrative.
 - 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de février 2021.
 - 4.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du projet de réfection de la rue Principale février 2021.
 - 4.3 Programmation version 2 et reddition TECQ 2014-2018.
 - 4.4 Règlement 21-02 relatif à la présence d'un surveillant pendant le déneigement du réseau routier local (point reporté)
- 5.0 Service des incendies et Sécurité publique
 - 5.1 Rapport mensuel des événements de janvier 2021.
- 6.0 Loisirs et cultures.
 - 6.1 Demande d'appui financier/ Odyssée artistique.
- 7.0 Aménagement, développement et urbanisme.
 - 7.1 Renouvellement entente de service contrôle animal.

- 7.2 Avis de motion #21-03 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1998-08 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dates autorisées pour les abris d'hiver (abri tempo)
- 7.3 Adoption du projet de règlement #21-03 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1998-08 et ses amendements en vigueur en vue de modifier les dates autorisées pour les abris d'hiver (abri tempo) (point reporté.)
- 8.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées.
- 9.0 Avancement du projet d'assainissement des eaux usées.
- 10.0 Correspondances.
 - 10.1 Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques/ Subvention à la MRC.
 - 10.2 Commission scolaire Eastern Shores/ Consultation du Plan triennal des immeubles 2021-2024.
 - 10.3 Extrait procès-verbal Municipalité de Tadoussac/ Opposition à la fusion Desjardins Entreprises.
- 11.0 Affaires nouvelles.
 - 11.1 Demande de Chaumière Chicoutai S.E.N.C
 - 11.2 Acquisition lot 3 808 948/ Mandat notaire
 - 11.3 Demande d'appui Domaine du lac des Cèdres inc.
 - 11.4 Demande d'aide financière/ Centre des marais salées.
- 12.0 Période de questions.
- 13.0 Levée de l'assemblée.

Copies du projet de règlement 21-02 et du projet de règlement 21-03 sont mis à la disposition du public à l'entrée de la salle.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

RÉSOLUTION 21-03-3859

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire du 11 février 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION
21-03-3860**

**IL EST PAR CONSÉQUENT,
PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2021.

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 28 février 2021;

**RÉSOLUTION
21-03-3861**

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 133 992.10\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 28 février 2021 plus une annexe des comptes au montant de 3 117.51 \$ et autorise le paiement des comptes dus;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES FÉVRIER 2021

2718	Bell Canada (857 route 138)	94.04\$
2719	Bell Canada (ligne watt)	13.74\$
2720	Hydro-Québec (316 rue principale)	719.08\$
2721	Hydro-Québec (3 rue de l'église)	1 427.89\$
2722	Télus (cellulaire)	174.06\$
2723	Vidéotron (331 rue principale)	90.60\$
2724	Vidéotron (741 route 138)	109.00\$
2725	Vidéotron (3 rue de l'église)	371.59\$
2726	Hydro-Québec (530-3)	316.05\$
2727	Hydro-Québec (741 route 138)	725.94\$
2728	Hydro-Québec (316 rue principale)	1908.36\$
2729	Hydro-Québec (856 route 138)	178.56\$
2730	Hydro-Québec (10 rue Gagnon)	2 392.83\$
2731	Hydro-Québec (42 ch. Barrage)	29.90\$
2732	Hydro-Québec (3 rue de l'église)	1 451.35\$
2733	Hydro-Québec (530 rue Principale)	1 066.40\$
2734	Hydro-Québec (530-5)	194.26\$
2735	Hydro-Québec (1-3 Tremblay)	137.81\$
2736	Bell Canada (cellulaire)	192.67\$

2737	Bell Canada (857 route 138)	94.04\$
2738	Ministère du Revenu du Québec (remise)	16 686.91\$
2739	Receveur général (remise)	6 913.12\$
2740	Hydro-Québec (40 chemin du Lac des Cèdres)	2 858.00\$
2741	Hydro-Québec (chemin du Lac des Cèdres)	994.89\$
2742	Hydro-Québec (3 rue de l'Église)	1 389.31\$
2743	Hydro-Québec (3 rue de l'Église)	1 469.34\$
2744	Télus (cellulaire)	277.78\$
2745	Vidéotron (741 route 138)	109.00\$
2746	Vidéotron (331 rue principale)	90.60\$
2747	Vidéotron (loisirs)	216.86\$
17571	Chantale Otis (reer)	785.20\$
17572	Chantale Otis (achat I Pad)	986.49\$
17573	Poste Canada (timbres)	1 057.77\$
17574	Chantale Otis (remboursement achat IPAD)	2 466.21\$
17575	Petite caisse (remboursement)	142.50\$
17576	Annulé	0\$
17611	Annulé	0\$
17612	Ministre du Revenu du Québec (RRQ)	914.64\$
17613	Association des évaluateurs municipaux (formation)	100.00\$
17614	Association des évaluateurs municipaux (formation)	14.98\$
17615	Poste Canada (avis semaine de relâche)	112.19\$
	Dépôt jeudi le 4 février (paies)	8 297.69\$
	Dépôt jeudi le 11 février (paies)	8 462.42\$
	Dépôt jeudi le 18 février (paies)	8 496.08\$
	Dépôt jeudi le 25 février (paies)	12 354.40\$
	TOTAL	86 884.55\$

CHÈQUE DU MOIS DE FÉVRIER 2021

17620	Automation d'Amours (technicien)	573.44\$
17622	Construction Rémi Tremblay (réparation porte kruger)	206.96\$
17623	Englobe (mise aux normes prélèvement-puits)	10 635.19\$
17624	Entreprises Carl Brassard (branchement porte garage)	255.83\$
17625	Eurofins Environex (contrôle bactériologique)	896.22\$
17626	Équipement Trans-Cam (huile, boyau)	183.16\$
17627	Fabrique St-Paul (chauffage)	400.00\$
17628	FQM (formation)	350.50\$
17629	Grage Jeaninne Boulianne (bouteille oxygène)	89.78\$
17630	Imprimerie Charlevoix (fourniture de bureau)	490.20\$
17632	MRC HCN (quote-part)	27 654.00\$
17633	PG Solutions (installation megagest et territoire)	459.90\$
17634	Pièces d'auto B.Guy (pièces pour camion)	105.60\$
17635	Purolator (cueillette)	44.32\$
17636	Rénovation JNBR (plafonnier, pinceau, corrostop)	116.99\$
17637	Garage Roger Foster (inspection, réparation frein)	511.91\$
17638	Sécur (système de sécurité)	87.33\$
17639	Service Info-Comm (licence, honoraire, logiciel)	1 179.34\$
17640	SNC-Lavalin (plan intervention)	3 521.11\$
	Ultima (crédit)	(-131.00\$)
	Brandt (crédit)	(-283.99\$)
	L.P Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	TOTAL	47 107.55\$

Annexe de la réunion du 11 Mars 2021

Facture	Nom	Total
133748-1(17631)	Louis-Philippe Lepage (huile)	110.27\$
5843(17624)	Entreprise Carl Brassard (vérification porte de garage)	169.01\$
839-503950 (17634)	Pièces d'auto B.Guy (camion à palette)	267.80\$
17676(17641)	Atelier Soudure R.Émond (panneau p3)	857.72\$
117288(17642)	Javel Bois Francs (chlore)	328.14\$
134272(17639)	Services Info-Comm (licence)	54.73\$
124277(17639)	Services Info-Comm (sauvegarde en ligne)	91.97\$
791-02134(17621)	Commission scolaire (quote-part année 2019-2020 gymnase)	1 071.06\$

791-02133(17621)	Commission scolaire (fonds d'immobilisation année 2019-2020)	63.24\$
622753(17630)	Imprimerie Charlevoix (fourniture de bureau)	103.57\$
	TOTAL	3 117.51\$

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du projet de réfection de la rue Principale et de la route de contournement préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prend en considération les comptes à payer pour ledit projet;

RÉSOLUTION 21-03-3862

EN CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émpnd ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 153 001.73\$;

QUE le paiement des factures dont l'échéance de 75 jours est atteinte, soit autorisé le tout conformément aux devis d'appel d'offres et aux contrats en vigueur;

QUE la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

PROJET RUE PRINCIPALE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES FÉVRIER 2021

FACTURE	NOM	TOTAL
Décompte #17	Inter Cité Construction	148 541.10\$
299 100 852 365/3840880 784329/385564/386646/384971	Hydro-Québec	3 591.98\$
1534269	SNC Lavalin Inc	868.65\$
	TOTAL	153 001.73\$

PROGRAMMATION VERSION 2 ET REDDITION TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

**RÉSOLUTION
21-03-3863**

**EN CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux (version 2) jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques;

QUE la firme Raymond Chabot Grand Thornton est mandatée pour l'audit de vérification de la reddition de comptes finale de la TECQ 2014-2018.

Report de l'adoption du projet de règlement 21-02 à une prochaine séance. Des copies ont été mises à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Dépôt rapport mensuel des événements de janvier 2021.

DEMANDE ODYSÉE ARTISTIQUE

**RÉSOLUTION
21-03-3864**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil autorise une aide financière au montant de 200 \$ à l'organisation du Odyssée Artistique pour la première édition du Festival entre nous qui se tiendra du 26 au 28 mars prochain à l'Église Notre-Dame-de-Bon Désir de Bergeronnes.

RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICE CONTRÔLE ANIMAL

**RÉSOLUTION
21-03-3865**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil renouvelle l'entente de service pour le contrôle animal avec la SPCA de Charlevoix au montant de 5 748\$ pour la période du 12 juin 2021 au 31 décembre 2021;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente.

Report de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement 21-03 à une prochaine séance.

Dépôt de la correspondance de janvier et février 2021.

DEMANDE CHAUMIÈRE CHICOUTAI S.E.N.C.

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Rive a reçu une offre d'achat de Chaumière Chicoutai S.E.N.C. au montant de 5 000\$;

ATTENDU QUE l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 3 807 855 est vendu avec la garantie quant au titre de propriété seulement et accepté tel quel par l'acheteur

**RÉSOLUTION
21-03-3866**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la municipalité accepte l'offre de 5 000\$ de Chaumière Chicoutai S.E.N.C., cette vente est faite sans aucune garantie, l'acheteur achetant le tout à ses risques et périls ;

QUE les frais et honoraires relatifs à la préparation et à l'enregistrement de l'acte de vente et des copies pour toutes les parties sont à la charge de l'acquéreur ;

QUE le maire et la directrice général sont autorisés à signer tous documents relatifs à cette vente pour et au nom de la municipalité.

ACQUISITION LOT 3 808 948/ MANDAT NOTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 808 948 a fait l'objet d'une cession de madame Marie Lapointe à la municipalité à la suite d'une lettre de cette dernière en date du 12 octobre 1997, suivie d'une résolution du conseil municipal portant le numéro 97-11-075 autorisant la cession en novembre 1997;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rénovation cadastrale une parcelle de ce terrain est demeurée au nom de madame Lapointe et que les taxes continuent de s'accumuler, et que cette irrégularité n'a pas été corrigée par la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable pour la municipalité de régulariser ce titre faisant partie de la rue Côté;

**RÉSOLUTION
21-03-3867**

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'acquisition à titre gratuit du lot 3 803 948 appartenant à madame Marie Lapointe et l'annulation du solde du compte de taxes en lien avec ce dossier en échange de la cession;

QU'un mandat soit accordé à Me Denis Turcotte pour la rédaction de ces actes aux frais de la municipalité.

DEMANDE D'APPUI DOMAINE DU LAC DES CÈDRES

**RÉSOLUTION
21-03-3868**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil appui la demande du Domaine du lac des Cèdres inc, relative à l'agrandissement de 30 nouveaux terrains pour les campeurs dont, 20 avec 3 services et 10 sans services auprès du ministère des Ressources naturelles.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ CENTRE DES MARAIS SALÉES

**RÉSOLUTION
21-03-3869**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accorde un mandat au montant budgétaire de 25 000\$ à Culture Essor **conditionnel** à l'obtention d'aide financière pour la réalisation d'un plan complet de restructuration du Centre d'interprétation des marais salés;

QUE le Conseil autorise l'agent de développement à présenter une demande de 10 000\$ en subvention dans le cadre du programme EPRT du ministère du Tourisme, une demande de 10 000\$ dans le cadre du programme PSPS de la MRC de La Haute-Côte-Nord et 5 000\$ dans l'enveloppe du programme de compensation des milieux humides avec le MTQ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 : 35, M. le Maire suppléant invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 : 52.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
21-03-3870**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 : 52.

Nombre de citoyens présents : 9

Je, Réjean Tremblay atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réjean Tremblay, Maire suppléant

Chantale Otis, Directrice générale
et secrétaire-trésorière